

Accès à la Citadelle et plus généralement aménagement de l'entrée Sud de la ville - Question de M. ROSSELOT au nom du groupe UMP

M. Jean ROSSELOT : Le retour de la saison touristique peut conduire à s'interroger sur la suite que vous entendez donner à notre proposition faite, il y a un certain temps déjà et réitérée depuis, de réouverture de la réflexion sur l'accès au site le plus visité de Franche-Comté.

Il est l'occasion aussi, et plus généralement, de s'interroger sur les perspectives d'aménagement d'une de nos plus belles entrées de ville : l'entrée Sud.

Sur l'accès à la Citadelle, constituerez-vous une commission spécifique comme nous vous l'avions proposée ? Car ne faut-il pas sortir enfin d'un discours de nostalgie, de rejet des responsabilités ici ou là, pour regarder l'avenir et à tout le moins, instaurer les conditions d'un dialogue, d'un débat, autour d'un projet dont il vous revient de dessiner les contours et qui pourrait donner lieu à une large et longue concertation ?

Sur l'aménagement global de l'entrée Sud de la ville, quelles sont les perspectives ? Sur la résorption, en particulier, des friches de la Rhodia, peut-on dignement laisser les choses en l'état aussi longtemps ? Car, si, bien évidemment, il y a d'autres priorités, et même si les crédits peuvent être longs à rassembler, ne peut-on pas au moins commencer d'organiser la réflexion autour de ce thème, s'agissant d'un enjeu touristique majeur pour la ville ? Ne faut-il pas, du reste, rendre, d'ores et déjà, cohérentes les zones de parking sur les deux rives, installer des commodités publiques qui font cruellement défaut pour les touristes étrangers ?...

J'ai fait très court. J'espère que vous serez de même concis, précis et instructif notamment sur les suites que vous comptez donner à notre proposition mais en particulier de nos représentants à la SEM Citadelle, Bernard LAMBERT, Claire CASENOVE et Michel JOSSE, mais c'est aussi l'aspiration de tout le Conseil Municipal et de tous les Bisontins de rouvrir -c'est consensuel- la réflexion sur l'accès à la Citadelle. Nous sommes bien conscients du fait que le sujet n'est pas facile, qu'il nécessite de mobiliser des financements mais au moins que l'on soit renseigné sur votre volonté et les modalités d'application de cette volonté de rouvrir la discussion sur ce sujet important et placé dans un cadre plus général. Vous êtes informé de l'avancement de tous les dossiers, j'espère que vous ne nous direz pas nous n'avons qu'à assister aux réunions. C'est vous qui suivez au jour le jour les dossiers, nous n'en sommes pas forcément informés, donc nous comptons sur votre sens de l'objective information pour nous dire comment, dans quels délais vous voyez l'évolution de l'ensemble d'une des plus belles entrées de la ville, l'entrée Sud qui concerne les deux rives du Doubs, en particulier la rive droite.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je vous remercie pour votre question et comme à chaque fois je vais vous répondre d'une façon très précise. Ainsi lorsque vous me reposerez la question une autre fois car j'imagine que vous me la reposerez, cela me permettra de vous dire que je vous ai déjà répondu d'une façon complète.

C'est vrai, il est intéressant qu'il y ait un point devant le Conseil Municipal concernant l'ensemble de ces problématiques afin que l'on puisse vous dire où nous en sommes.

Concernant votre question sur les perspectives d'aménagement de l'entrée de ville, depuis quelques années vous savez que la Ville de Besançon conduit avec de nombreux partenaires une réflexion sur la reconquête de ce grand site que sont les Prés de Vaux et le port fluvial, de l'un à l'autre. Une première étape qui développait l'idée d'un quartier de vie prolongé d'un espace de loisirs et de tourisme avait été franchie. On avait même déjà dans ce Conseil lors d'un précédent mandat regardé des plans voire des maquettes. Une étude pré-opérationnelle avait été lancée mais elle a été stoppée, vous le savez, par les premiers éléments qui ont nous été fournis suite à une expertise menée à la demande de l'Etat sur le PPRI. Une information à cet égard : pour l'instant vous savez que j'ai demandé qu'une contre-expertise, une tierce expertise soit réalisée afin de valider ou non les données de cette première étude. Notre étude est en cours de finalisation et semblerait ne pas confirmer les termes de la première étude, ce qui serait -si c'est confirmé- plutôt une bonne nouvelle. Comme nous sommes toujours

pragmatiques, nous avons continué à travailler sur le projet, mais en prenant en compte ces nouveaux risques d'inondation pour ce grand site.

Alors c'est vrai que les dernières élections régionales et le changement de majorité ont changé un peu les choses et je le dis toujours sans polémique, parce que nous avons eu un échange avec le Président FORNI et même avec le Président du Conseil Général mais le précédent Président du Conseil Général était déjà d'accord pour travailler sur ce site des Prés de Vaux. Nous avons donc eu un échange et nous travaillons ensemble sur un changement d'image et des aménagements qui pourraient donner à ce secteur une thématique qui serait une thématique de culture, de tourisme et de loisirs. Un premier pas a été franchi, vous le savez, avec la décision municipale d'implanter sur la pointe de ce site, une Salle des Musiques Actuelles, une SMAC. La Région, elle, envisage d'installer le FRAC, le Fonds Régional d'Art Contemporain. La CAGB, elle, va, avec sa Commission Tourisme, aménager une halte fluviale sur tout le site du port fluvial, donc quelque chose qui sera ambitieux, à la dimension de Besançon et qui illustrera bien, à mon avis, la vocation qu'on veut donner à ce site. J'ajoute que la CAGB entreprend l'aménagement des quais sur l'ensemble du site avec pour l'amarrage des bateaux de tourisme, des endroits, des balades, des belvédères. Un projet sera présenté un jour prochain en réunion de Conseil à la CAGB. La Ville, pour sa part, prépare le lancement d'une procédure de définition urbaine et problématique pour la fin 2005 - début 2006 mais lorsque nous serons plus clairs avec cette étude sur le PPRI. Voilà donc pour les perspectives d'aménagement. Donc ça avance beaucoup moins vite que nous l'avions prévu et que nous l'aurions souhaité tous ensemble, parce qu'il y a eu cet élément PPRI qui est venu un peu contrarier tout ce qu'on avait commencé à faire.

Sur la question de la friche Rhodia sur laquelle vous m'interrogez, je dois rappeler une nouvelle fois que la Ville de Besançon n'est pas propriétaire de ces emprises foncières, que celle que l'on appelle l'usine B est toujours propriété de la Rhodia pour ses activités d'archivage, il y a un certain nombre de personnes qui travaillent là, on me dit même que ça va se développer, que l'usine A est une copropriété dont la Société PHYSENTI est propriétaire majoritaire. Cette société est en liquidation judiciaire, vous le savez certainement. Nous avons fait une proposition de rachat à laquelle aucune suite n'a été donnée. Des contacts sont toujours en cours. Néanmoins la Ville intervient parce qu'il y a souvent des dangers sur ce site et nous sommes obligés de prendre un certain nombre de dispositions que nous facturons bien sûr au propriétaire mais c'est une obligation du Maire de faire en sorte qu'il n'y ait pas de danger pour ceux qui iraient sur ce site qui est très très dangereux. Au passage, j'invite les parents qui laissent leurs joyeux bambins courir sur les toits de l'usine malgré toutes les dispositions que nous avons prises, à être quand même vigilants parce qu'il y a là un très grand danger. C'est muré de partout mais quelquefois on arrive à retrouver encore des gamins qui sont en train de tagger le haut du bâtiment qui l'est déjà d'ailleurs à mon avis pas mal.

Concernant la question que vous avez posée sur l'accès à la Citadelle, je crois que tout le monde est d'accord pour dire qu'on ne peut pas envisager le développement de ce site dans les années à venir, passer à plus de 300 000 visiteurs sans un autre moyen d'accès. Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus et le Maire en particulier. Pour l'accès à la Citadelle, il y a diverses possibilités. Il y a tout d'abord la desserte par le Sud mais vous savez, ce sont des voies extrêmement étroites, c'est Trois Châtel et Malpas, que les débouchés de ces deux voies sur la route nationale sont particulièrement délicats. Cette desserte a donc été étudiée mais elle n'est pas envisageable d'autant qu'elle est laissée aux véhicules en cas de secours. La desserte Nord actuelle s'effectue par le centre historique et la Porte Noire, qui date du II^{ème} siècle et n'a pas vraiment été étudiée pour. Malgré cela, ce sont des voies étroites qui permettent aux transports en commun et au train touristique de passer. Il y a un parking d'une capacité de 100 places qui suffit pour la saison creuse mais c'est vrai qu'il est notoirement insuffisant pendant la période estivale. C'est pour cette raison qu'a été mise en place une navette gratuite en juillet et en août qui prend en charge à peu près -je me tourne à la fois en direction de Jean-Claude ROY et de Joëlle SCHIRER qui sont judicieusement placés l'un à côté de l'autre- durant ces deux mois d'été, 40 % des visiteurs qui montent à la Citadelle. Néanmoins, il faut que nous réfléchissions à un mode d'accès qui soit rentable tout au long de l'année et cela ne peut se faire que s'il y a un développement des activités de la Citadelle tout au long de l'année parce qu'on ne peut pas mettre en place par exemple un téléphérique qui ne fonctionnerait que deux mois l'été.

En ce qui concerne les perspectives d'évolution, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je pense que nous avons manqué une opportunité avec le téléphérique parce que ça pouvait être à la fois une solution pour

faciliter l'accès sur le site en lui-même mais aussi un outil supplémentaire d'attractivité. Les études existent, je les ai fait ressortir, le projet a été porté et vous connaissez la suite, je ne rappellerai pas la responsabilité de certains élus RPR à l'époque qui ne sont plus ici d'ailleurs, dans l'échec de ce projet. Je n'ai pas de nostalgie en la matière mais je constate avec au fond plutôt de la satisfaction que désormais on se range plutôt à ce qui était mon idée à l'époque. J'étais encore l'autre jour dans une association qui s'occupe de sauvegarde du patrimoine où l'on a évoqué ça et j'ai le sentiment -il me semble d'ailleurs que notre excellent collègue ROSSELOT était avec moi- il me semble que ça n'a pas provoqué de tollé et que désormais les choses avancent. J'avais certainement eu raison trop tôt. Donc je souhaite qu'effectivement on réétudie globalement ce projet. J'ai demandé au DGS de mobiliser -ce qu'il a fait- les services qui ont commencé à travailler sur ce dossier. Il faut aussi que l'on ait un plan de masse parce que l'on va implanter une SMAC sur le site des Prés de Vaux, il faut que tout cela soit donc cohérent. Mais je veux être clair : on va commencer à réfléchir comme je m'y étais engagé mais il n'y aura pas de téléphérique ou d'autres moyens dans ce mandat parce que ce n'est pas inscrit dans le PPI. Il est de notre responsabilité de réfléchir -on vient de voir le débat qu'on a eu par exemple sur le stade- mais on n'a pas la possibilité de le faire maintenant. Il faudra bien réfléchir à ce qu'on peut faire pour faciliter l'accès car on doit s'interroger quand même sur le fait qu'en période d'été il y a déjà 40 % des personnes qui empruntent les navettes et il faudrait creuser dans cette direction... Il faut travailler à tout cela avec la SEM, avec nos équipes pour voir ce qu'il faut faire parce que près de la SMAC on a aussi prévu un parking mutualisé qui pourrait servir aux visiteurs de la Citadelle car ces deux établissements ne fonctionnent pas aux mêmes heures. Donc ça peut être quelque part intéressant. Cela va prendre un peu de temps et je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont conduit à ces 10 années de retard.

Au fond, mon Cher Jean, je suis assez heureux de remarquer que ton impatience rejoint un peu la mienne, donc nous allons avancer, travailler et j'espère que nous travaillerons dans l'unanimité, ce qui ne fut pas le cas lorsque j'ai présenté ce projet dans les années 1994. Si on avait travaillé dans l'unanimité à ce moment-là, le projet serait réalisé aujourd'hui. Je ne vous en fais pas porter la responsabilité car vous n'y êtes pour rien, mais je n'accepterai pas qu'on me fasse porter la responsabilité de ce retard parce que je serais obligé, malgré moi, de rappeler à nouveau où étaient vraiment les responsabilités. Voilà ma réponse à la question que vous m'aviez posée».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 16 juin 2005.